

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions aux formations organisées par le centre de formation de la CCI du CANTAL, ci-après désigné CCI Formation, impliquent l'adhésion pleine et entière du participant et de l'entreprise aux présentes conditions générales de vente.

Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les modalités de vente de prestations de formation par CCI Formation.

Toute formation donnera lieu à l'établissement d'un contrat écrit entre le stagiaire, l'entreprise et CCI Formation.

Les formations dispensées entrent dans le cadre de l'article L. 6313-1 et suivants du code du travail.

Formation

Tous les éléments d'information relatifs aux objectifs, moyens et méthodes pédagogiques, au contenu de la formation, à la liste des formateurs, les horaires, les modalités d'évaluation de la formation et le règlement intérieur applicable, ainsi que les tarifs applicables sont présentés dans la fiche programme.

Report ou annulation

Le démarrage effectif de l'action peut être reporté sur 3 mois ou annulé en cas d'un nombre insuffisant de participant. CCI Formation prévient l'entreprise ou le stagiaire du report ou de l'annulation au minimum 3 jours avant le démarrage du stage par lettre recommandée ou messagerie avec accusé de réception. Toute annulation d'inscription du fait de l'entreprise doit être signalée par lettre recommandée ou messagerie avec accusé de réception à CCI Formation, 17 Boulevard du Vialenc 15000 AURILLAC.

Prix actualisation règlement des formations

Le prix de la formation est fixé dans le devis.

Tous les prix sont nets, le centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du CANTAL est exonéré de TVA conformément à l'article 256 B du Code Général des Impôts. Les frais de repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

CCI Formation adresse une convention de stage à l'entreprise dès l'ouverture du stage, la facture à l'issue de la formation, celle-ci est payable à réception. CCI Formation établira des factures intermédiaires pour des stages de longue durée.

A chaque séance, le stagiaire devra obligatoirement signer la feuille de présence (matin et après-midi).

Une attestation de présence sera adressée à l'entreprise en fin de stage avec un exemplaire à remettre au stagiaire (ou directement au stagiaire pour les inscriptions à titre individuel).

Le paiement sera effectué par chèque à l'ordre de la CCI du CANTAL ou par virement.

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues pour toute somme non payée par l'entreprise à son échéance. Le taux de pénalité est de trois fois le taux d'intérêt légal. En outre une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera est due, en application de l'article D441-5 du code de commerce.

En cas d'annulation

Toute annulation par le stagiaire dans un délai inférieur à 48 heures fera l'objet d'un dédommagement de 200 € versé à CCI Formation.

En cas d'annulation par le stagiaire dans les dix jours précédents le début de la formation, le service formation se réserve le droit de retenir, à titre de dédommagement, 30 % du montant des droits d'inscription pour couvrir ses frais administratifs.

En cas d'annulation par le stagiaire plus de dix jours avant le début de la formation, ou en cas d'annulation par le Centre de formation, les versements déjà effectués vous seront intégralement restitués ou pourront être reportés sur un autre stage.

Cours particuliers

Conformément à la réglementation en vigueur, le financement de la formation par un organisme collecteur formation ne prend en compte que les heures effectivement suivies. Toute annulation de séance dans un délai inférieur à 48 heures implique la facturation de la totalité de la séance à l'entreprise.

Conditions supplémentaires spécifiques aux inscriptions à titre individuel

Dans le cas d'inscription à titre individuel, le règlement de la formation doit être effectué au plus tard le premier jour du démarrage de la formation. Le paiement pourrait éventuellement être échelonné, chaque demande sera étudiée au cas par cas.

Le délai de rétractation est de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de formation pour les contrats conclus à distance ou hors établissement (article L121-16 du Code de la consommation) et de 10 jours pour les contrats non conclus à distance ou hors établissement (article L6353-5 du Code du travail).

Propriété intellectuelle

Tous les supports, méthodes, techniques et documents utilisés lors de la formation restent la propriété de leur auteur et ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation.

Données à caractère personnel

Les informations demandées au client sont nécessaires au traitement de la formation.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès individuel, de rectification et de retrait à ses données, qu'il peut exercer en s'adressant à CCI Formation.

Litiges

Conformément aux articles L152-1 à L.152-5 du Code de la consommation, les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat pourront être soumis à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Les parties au contrat restent cependant libres d'accepter ou de refuser ce recours.

Les différents litiges résultant de la mise en œuvre de la commande seront soumis au Tribunal Administratif d'Aurillac.